

Ce que nous avons entendu

« Le MPO n'indique pas clairement les résultats qu'il attend du programme, que ce soit pour lui ou pour nous. »

Faire connaître les programmes de gardes-pêche communautaires

« Le concept de garde-pêche du MPO est désuet, incohérent, et aucun moyen n'est prévu pour l'améliorer. »

- Les participants comprenaient des gardes-pêche désignés et non désignés, deux agents des pêches autochtones et d'autres membres des programmes de pêche communautaire et des programmes de ressources naturelles, notamment des gestionnaires et des administrateurs. Des représentants de quatre groupes de gestion des ressources aquatiques et des océans étaient également présents.
- Les collectivités gèrent différents programmes de gardes-pêche, et certaines d'entre elles combinent plusieurs types de programmes parmi les suivants, voire la totalité :
 - Programmes axés sur les activités de suivi, de contrôle et de surveillance (application de la loi), comme les arraisonnements et les saisies, la diffusion d'avertissements, la comparution devant les tribunaux en tant que témoins, la prise de notes et la préparation de rapports, la prévention de la surpêche et de la vente illégale du poisson de consommation. Ces activités peuvent se dérouler à pied, en bateau (sur les voies navigables d'eau douce ou marines) ou par véhicule terrestre et consistent principalement à « observer, consigner et signaler ».
 - Ce type de programme de gardes-pêche peut être axé uniquement sur la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles ou sur la pêche communautaire et commerciale (ou les deux). Dans certains cas, il peut également couvrir la pêche commerciale et récréative non autochtone.
 - Les gardes-pêche peuvent effectuer des patrouilles conjointes avec des agents des pêches ou des agents de conservation, bien que certains disent que le Ministère a réduit ou supprimé les patrouilles conjointes. « *Notre accord stipule que les gardes-pêche aideront les agents des pêches dans leurs fonctions.* »
 - Programmes axés sur les activités (techniques) de conservation, de protection et de restauration, comme la surveillance et la restauration de l'habitat, la mise en valeur du poisson (dont les travaux liés aux écloséries), les espèces en péril, le programme Adopt-a-stream, la restauration côtière, la surveillance des camps et des milieux aquatiques, les évaluations des stocks, la pêche à l'électricité et d'autres programmes de collecte de données et de surveillance.
 - Ce type de programme de gardes-pêche peut être étroitement lié aux activités entreprises par le groupe de gestion des ressources aquatiques et océaniques. « *Ils aident à établir les priorités en avertissant le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques lorsqu'il y a des problèmes à régler.* »

- Par exemple, une collectivité compte quatre gardes-pêche : un pour la restauration de l'habitat, un pour l'évaluation des stocks de gaspareaux, un pour la mise en valeur des huîtres et un pour la surveillance des espèces envahissantes.
- Programmes axés sur les activités de gestion des pêches, comme l'élaboration de plans de pêche, la délivrance d'étiquettes, la sécurité des pêcheurs, la collecte des fiches de rapport des pêcheurs et les entrevues avec les pêcheurs, la saisie des données sur les prises dans les bases de données, l'analyse des données pour la gestion des pêches et l'échange des données sur les prises avec le Ministère.
 - Ce type de programme de gardes-pêche peut être axé uniquement sur la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles ou sur la pêche communautaire et commerciale (ou les deux).
 - L'an dernier, une collectivité a notamment mis en œuvre de nouvelles exigences de sécurité pour les pêcheurs, qui exigent que les bateaux soient inspectés par le garde-pêche et le capitaine avant que les permis de pêche soient délivrés. Une autre possède un bureau sur le quai pour surveiller ses débarquements de pêche communautaire et de pêche commerciale communautaire.
- Programmes axés sur les activités d'éducation, de sensibilisation et de vulgarisation, comme la tenue d'activités communautaires, la compréhension des règles de pêche et des préoccupations en matière de conservation, la participation de la collectivité à la planification des activités techniques, la production de rapports sur les progrès et l'organisation de programmes scolaires et de camps pour les jeunes.
- Certaines collectivités ont de vastes programmes de gardes-pêche avec plusieurs gardes-pêche, voire une équipe de gardes-pêche, de techniciens et de surveillants. D'autres peuvent n'avoir qu'un ou deux gardes-pêche. D'autres encore peuvent ne pas avoir de garde-pêche ou n'avoir aucun emploi pour les membres formés comme gardes-pêche.
 - On craint que les multiples responsabilités et fonctions des gardes-pêche constituent une charge de travail irréaliste lorsqu'il n'y a qu'un seul garde-pêche dans une collectivité ou une petite équipe. « *Une personne ne peut pas faire le travail de dix personnes.* »
- Le financement des gardes-pêche est principalement assuré par le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones. Pour certaines collectivités, cela signifie qu'elles doivent choisir entre embaucher des gardes-pêche ou d'autres employés pour administrer leurs pêches communautaires. « *Pour financer les gardes-pêche, il faudrait se débarrasser de l'administrateur du programme, du gestionnaire des pêches et du commis.* »
 - Quelques-unes obtiennent des fonds d'autres sources techniques pour leurs gardes-pêche, comme les programmes pour les espèces en péril, la restauration de l'habitat et la mise en valeur du poisson. Une collectivité a également conclu une « entente particulière » avec le Ministère pour financer son garde-pêche, malgré le fait qu'elle n'ait pas conclu d'entente sur la Stratégie relative aux pêches autochtones. Une autre collectivité a récemment reçu du Ministère des fonds qui ne sont pas liés à la Stratégie relative aux pêches autochtones pour trois gardes-pêche, mais elle « *a été avertie que ce financement n'est pas forcément permanent* ».
 - Deux groupes de gestion des ressources aquatiques et océaniques ont des comités consultatifs pour aider à coordonner les activités des gardes-pêche de leurs collectivités membres.

- La durée du travail des gardes-pêche varie d'une collectivité à l'autre et peut dépendre de l'entente de la collectivité dans le cadre de la Stratégie relative aux pêches autochtones. « *Nous sommes limités à deux gardes-pêche pour 25 semaines.* » Certains des gardes-pêche chargés de l'application de la loi travaillent entre mai et octobre et, dans certains cas, de nouveau en février, pour s'aligner sur les saisons de pêche commerciale.
 - Une collectivité prolonge le travail des gardes-pêche pendant l'hiver en offrant une journée à temps plein sûre par semaine. « *Nous voulons conserver la capacité de financer les gardes-pêche pendant les mois creux pour qu'ils soient encore là l'année prochaine lorsque nous aurons de nouveau besoin d'eux pour la pêche.* » Une autre collectivité essaie de faire en sorte que les gardes-pêche soient également désignés à titre d'agents de conservation pour qu'ils aient du travail toute l'année.
 - Les participants ont dit que l'objectif de la plupart des collectivités était de prolonger le plus longtemps possible le travail des gardes-pêche : un emploi à l'année étant l'idéal, et un emploi suffisamment long pour toucher des prestations d'assurance-emploi étant le minimum.
- Certains gardes-pêche participent à d'autres activités liées aux ressources naturelles ou à la sécurité. Par exemple, certains sont formés pour effectuer des sauvetages dans les glaces, tandis que d'autres ont reçu une formation (ou ont reçu une proposition de formation) pour effectuer d'autres activités de recherche et sauvetage (auxiliaires). « *Nos gardes-pêche pensent qu'il est de leur devoir d'assurer le sauvetage.* » Une collectivité a indiqué que la GRC a également communiqué avec ses gardes-pêche pour effectuer des missions de recherche et de récupération parce qu'ils sont également plongeurs en scaphandre qualifiés.
 - Les collectivités ont reçu des incitatifs différents de la part de la Garde côtière canadienne pour que leurs gardes-pêche soient formés à des tâches auxiliaires. L'une s'est vu offrir un navire et une formation, tandis que d'autres se sont vu offrir une police d'assurance-vie d'un million de dollars et des fonds pour du matériel et une formation.
- Les participants signalent que les collectivités comptent beaucoup sur leurs gardes-pêche. Quelques-uns ont également déclaré que leurs gardes-pêche ont été appelés par des collectivités non autochtones pour s'occuper du braconnage ou d'activités industrielles ayant des répercussions sur les cours d'eau fréquentés par les poissons. « *Personne d'autre ne surveille ces industries.* » D'autres aimeraient que les gardes-pêche soient mieux reconnus à l'extérieur des collectivités.

Comprendre l'importance de la protection des espèces et des zones

« *Les collectivités s'intéressent à la gestion des ressources, pas seulement à la gestion des pêches.* »

- Les gardes-pêche participent activement à la protection du saumon atlantique et de l'anguille d'Amérique, ainsi qu'à la protection des principales espèces d'importance alimentaire, sociale et rituelle, comme le homard et le crabe. Toutefois, ils soulignent également combien il est important de protéger toutes les espèces de poissons et leur habitat pour les collectivités. « *Toutes les espèces ont une importance culturelle et ont été traditionnellement pêchées sur le territoire.* »
 - Plusieurs veulent plus de données scientifiques dans la région, surtout sur le saumon.
- Beaucoup s'inquiètent du manque d'uniformité entre les compétences fédérales et provinciales, ce qui a entraîné la destruction de l'habitat et la pollution des cours d'eau. « *Elles opposent leur veto à notre travail sur les systèmes d'eau douce.* »

- L'un d'eux a expliqué comment le passage des poissons dans la baie de Fundy a été entravé par des barrières intertidales. « *L'élimination de l'habitat de l'estuaire est une question fondamentale : comment le saumon peut-il survivre s'il ne peut même pas regagner la rivière? »*
- Un autre a parlé de l'impact de la pêche à la ligne récréative sur les stocks de saumon. « *La province autorise aussi la pêche avec remise à l'eau qui endommage le saumon. »* Un autre encore a souligné l'impact de la pêche internationale sur le rétablissement du saumon. « *C'est nous qui ensemençons les rivières et qui sommes fortement réglementés, mais nous voyons des chalutiers islandais qui pêchent le sébaste avec des prises accessoires de saumon. »*

Comprendre les désignations, les pouvoirs et les structures hiérarchiques

« *Les gardes-pêche ont évolué – les collectivités les voient d'une toute autre façon que le MPO. »*

- Les collectivités peuvent avoir des gardes-pêche désignés et non désignés dans leurs programmes. Certains gardes-pêche non désignés attendent que le Ministère leur offre de la formation et des possibilités en matière de désignation, tandis que d'autres n'ont pas encore obtenu de nouvelle désignation. « *Ils font tous plus ou moins le même travail de toute façon. »*
- Les collectivités ont également des expériences différentes en ce qui a trait à la désignation des gardes-pêche. Dans certains cas, les cartes de désignation sont délivrées chaque année, tandis que d'autres les reçoivent à quelques années d'intervalle. Parfois, les cartes de désignation ne sont pas distribuées tant que la collectivité n'a pas signé son entente dans le cadre de la Stratégie relative aux pêches autochtones. Comme les ententes ne peuvent être signées que tardivement dans l'année financière, cela signifie que les gardes-pêche n'ont pas leur carte de désignation pendant la saison de pêche. « *Nos désignations étaient en retard l'an dernier, alors le chef et le conseil les ont approuvées – et le MPO a respecté leur décision. »*
- Plusieurs collectivités sont en train d'essayer d'obtenir la désignation d'un ou de plusieurs gardes-pêche par le Ministère. D'autres essaient d'obtenir la désignation d'agent de conservation provincial afin d'étendre les pouvoirs d'exécution aux questions foncières et d'allonger la durée de l'emploi.
 - Bien que la désignation croisée présente un intérêt pour les participants, certains ont souligné que des changements devront être apportés par le gouvernement (au sein de différents organismes et à différents échelons). « *Le MPO a empêché la désignation d'agent de conservation. »* Quelques-uns ont également affirmé que le Ministère ne veut pas que des activités intergouvernementales aient lieu. D'autres ont dit que les divers ministères qui souhaitent faire participer les gardes-pêche à leurs activités doivent coordonner leurs besoins avant d'en faire part aux Premières Nations.
 - Certains gardes-pêche se rappellent que le Ministère a effectué un examen interne il y a trois ans pour voir comment le programme des gardes-pêche pourrait évoluer afin de reconnaître le travail effectué par les gardes-pêche dans d'autres secteurs. « *Mais personne au gouvernement fédéral n'a voulu prendre l'initiative. Il n'y avait tout simplement pas de financement disponible pour appuyer la démarche. »*
 - D'autres ont eu recours au programme des gardes-pêche pour offrir des possibilités de carrière aux jeunes de la collectivité. « *Nous l'avons utilisé comme tremplin et*

maintenant nous avons trois gars formés à d'autres carrières : un agent de conservation et deux gardiens de parc. »

- On constate un fort soutien pour l'élargissement des pouvoirs des gardes-pêche afin de faire respecter les règlements liés à la pêche, car l'observation, la consignation et le signalement ne suffisent pas pour répondre aux besoins et aux attentes des membres des collectivités. *« Nous voulons les pleins pouvoirs des agents des pêches, sans arme à feu, à moins que le chef et le conseil ne le veuillent. »* Est également appuyée l'idée d'étendre le travail des gardes-pêche à un plus grand nombre de cours d'eau et de zones qui ne font pas l'objet d'une patrouille ou d'une application suffisante de la loi de la part des agents des pêches ou des agents de conservation.
- Un garde-pêche a fait part d'une expérience au cours de laquelle il a constaté une infraction et a exercé son rôle. Après avoir appelé l'agent des pêches à l'aide de photos et de notes, l'agent lui a dit de saisir le matériel, de lire au contrevenant ses droits et d'attendre que l'agent vienne porter des accusations. Toutefois, lorsque l'agent des pêches a reçu l'ordre de répondre à un autre appel, le garde-pêche a apporté le matériel et ses notes au bureau régional du Ministère, où on lui a dit de rendre le matériel au contrevenant et de lui présenter ses excuses. *« C'était humiliant. Le chef a dit que j'étais sous la supervision directe d'un agent des pêches, mais cela n'a pas été pris en compte. »*

Comprendre les relations

« On nous dit qu'il y a un intérêt grandissant pour les gardes-pêche et la façon dont ils pourraient appuyer le Ministère, car la loi ne peut pas être appliquée partout. »

- Les participants entretiennent des relations variées avec le Ministère et ses agents des pêches. Certains effectuent des patrouilles conjointes avec des agents des pêches, tandis que d'autres sont contactés par des agents en cas d'infraction ou d'incident impliquant des membres. D'autres encore affirment que les gardes-pêche aident le Ministère en appliquant les règlements liés à la pêche au nom des agents des pêches.
- Une collectivité travaille actuellement à la mise sur pied d'un programme de collaboration entre les gardes-pêche et les agents des pêches afin de surveiller tous les pêcheurs, car des pêcheurs non autochtones pêchent dans sa région pendant les pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles.

Comprendre la formation et les besoins futurs en matière de formation

« Le MPO a raté des occasions de coordonner les efforts. C'est dur quand tout le monde a des accords différents sans suivi de formation ou d'options de carrière viables. »

- Les gardes-pêche ont des expériences différentes en matière de formation. L'un d'eux a suivi sa formation il y a cinq ans (ou plus). Un autre a été formé il y a huit ans. D'autres ont suivi les trois phases de formation il y a plus de 25 ans.
- Un garde-pêche avait le choix du parcours de carrière qu'il voulait suivre pendant sa formation de garde-pêche : l'habitat ou l'application de la loi. On a conseillé à un autre pendant sa formation de garde-pêche de s'orienter vers l'évaluation environnementale.
- Un autre garde-pêche n'a reçu aucune formation du Ministère ni de la collectivité. *« Je suis allé à l'école des gardes forestiers pendant deux ans et à l'Académie de police de l'Atlantique pendant quelques mois – le tout à mes frais. »* Un autre encore souhaite

que le Ministère se montre plus proactif en informant les Premières Nations des possibilités de formation des gardes-pêche, et ce, de façon plus opportune.

- Les gardes-pêche d'une région ont reçu une formation de deux mois il y a dix ans au Collège de la Garde côtière canadienne, laquelle était axée sur l'application de la loi. Dans d'autres régions, les gardes-pêche n'ont reçu qu'une formation d'appoint d'une à deux semaines. Un garde-pêche a suivi une formation sur une matinée avant d'être désigné. *« Si je n'avais pas reçu une formation du ministère des Ressources naturelles et suivi des cours de jiu-jitsu, je n'aurais pas eu assez confiance en moi pour assumer mes fonctions. »*
- Certaines formations d'appoint portaient sur les aspects liés à l'application de la loi, tandis que d'autres portaient à la fois sur l'application de la loi et des aspects techniques (p. ex. le cycle de vie et l'habitat du saumon).
- Certains gardes-pêche ont reçu une formation pour effectuer d'autres tâches, comme la formation auxiliaire mentionnée ci-dessus et la formation environnementale sur les systèmes d'information géographique et la rédaction de rapports.
 - Une collectivité a demandé à ses gardes-pêche de recenser tous les domaines dans lesquels ils voulaient être formés afin d'établir des cheminements de carrière pour un travail à l'année. Les domaines cités étaient la gestion des ressources naturelles, la gestion de l'environnement et la gestion forestière.
- Les participants sont unanimement favorables à une formation plus poussée pour les gardes-pêche et d'une harmonisation de la formation avec les cheminements de carrière et la progression de carrière. Un participant estime que le manque de formation est ce qui a nui à la réussite du programme des gardes-pêche.

Améliorer le programme des gardes-pêche autochtones

« Ce programme exige plus de structure, des rôles et des responsabilités clairement définis et des liens appropriés entre la collectivité, les gardes-pêche et les autres programmes et groupes autochtones. »

- Selon les participants, la meilleure façon d'améliorer le Programme des gardes-pêche autochtones est de l'harmoniser en fonction d'un cheminement de carrière pour permettre aux gardes-pêche de devenir des agents des pêches – et de séparer le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones. Voici, plus précisément, ce que souhaitent les participants :
 - plus de fonds attribués au programme pour que les collectivités puissent embaucher plus de gardes-pêche
 - plus de possibilités de formation, accessibles en continu et qui confèreraient aux gardes-pêche des compétences équivalentes à celles des agents des pêches fédéraux et des agents de conservation provinciaux; *« On pourrait les appeler des agents d'intendance des ressources »*
 - des processus de commandement et de contrôle qui permettent véritablement aux gardes-pêche d'appliquer la loi
 - l'attribution des pleins pouvoirs d'application de la loi aux gardes-pêche en tant qu'agents des pêches et une formation adéquate sur la *Loi sur les pêches*, les règlements et les politiques connexes
 - la reconnaissance de la contribution des gardes-pêche par le Ministère, *« un meilleur respect du poste »*

- Plusieurs participants considèrent que l'amélioration du programme des gardes-pêche (et de la Stratégie relative aux pêches autochtones) est une étape cruciale pour le Ministère vers la reconnaissance des pêches fondées sur les droits et la réconciliation. « *Les programmes révisés devraient porter autant sur la célébration, la promotion et le développement de la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles pour répondre aux besoins et aux aspirations des collectivités que sur les activités d'application de la loi et de surveillance.* »
- Les participants reconnaissent que tous les gardes-pêche ne veulent pas assumer des tâches liées à l'application de la loi. Ils veulent donc que le programme offre un cheminement de carrière axé sur les activités techniques, scientifiques et de surveillance et demandent un financement suffisant pour permettre aux collectivités d'embaucher les deux profils de gardes-pêche. « *De véritables pouvoirs d'application de la loi pourraient nécessiter la séparation des rôles.* »
- Les participants veulent également que le programme soit financé adéquatement afin que les gardes-pêche perçoivent un salaire équivalent à celui des agents des pêches et des agents de conservation. « *On ne peut pas les maintenir en poste parce qu'ils sont embauchés ailleurs pour un meilleur salaire.* »
 - Certains ont insisté sur la nécessité pour les collectivités d'avoir des programmes individuels, tandis que d'autres ont jugé utile d'adopter une approche collaborative à l'égard de ce programme.

Mesures du succès

« *Quand l'autorité des gardes-pêche sera reconnue à la fois au sein des collectivités et à l'extérieur.* »

- Les participants mesurent le succès du programme selon les indicateurs suivants :
 - durabilité des ressources assurée et absence totale de non-conformité
 - égalité entre les gardes-pêche et les agents des pêches fédéraux
 - reconnaissance des gardes-pêche et de leur rôle en matière de durabilité et de conformité
 - nombre de gardes-pêche dans les collectivités et qualité de la formation
 - commentaires positifs de la collectivité et des dirigeants
 - fierté des membres de la collectivité envers les gardes-pêche
 - intégration des principes et des perspectives des peuples autochtones
 - capacité accrue de participer aux projets techniques et aux processus de gestion des pêches

L'équipe de gardes-pêche idéale

- Les participants ont des points de vue divers sur ce qui pourrait constituer l'équipe idéale de gardes-pêche pour leurs collectivités. Plusieurs appuient l'idée d'avoir au moins deux gardes-pêche dans chaque collectivité, tandis qu'un certain nombre veulent aussi que l'équipe ait une expertise pour l'ensemble des ressources naturelles : les cours d'eau, les terres, les pêches, la faune et les autres aspects environnementaux.
 - D'autres appuient l'idée que l'équipe de gardes-pêche idéale devrait posséder des connaissances culturelles et continuer de participer aux activités d'éducation et de sensibilisation au sein de la collectivité.